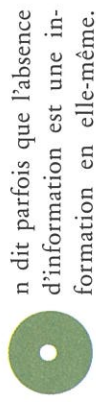


Des (ex-)détenus mieux insérés? Pas si sûr..

À Bruxelles, le nombre de structures œuvrant à l'insertion socioprofessionnelle des (ex-)détenus est passé de deux à cinq depuis 2017. Une bonne nouvelle. Mais qui génère aussi quelques petites tensions.

PAR JULIEN WINKEL



n dit parfois que l'absence d'information est une information en elle-même. Dans le cas des (ex-)détenus, cet adage semble se vérifier. Unia est le Centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. L'un de ses rôles est de lutter contre les discriminations. Pour ce faire, il reçoit notamment des signalements déposés par des personnes estimant avoir été victimes de racisme ou de comportements discriminatoires. En 2017, Unia a enregistré 6.602 signalements. Et d'après le centre, pas un seul d'entre eux n'émanait d'une personne qui aurait été discriminée sur la base de son statut d'(ex-)détenu. Un détail qui a de quoi interpeller quand on sait que ce public est justement réputé pour souffrir de nombreuses discriminations à

l'emploi, à la formation, au logement. « Il est vrai que nous avons peu de chose à vous mettre sous la dent, admet-on de ceux-ci dans l'imaginaire collectif n'est pas très bonne... Résultat des courses, le nombre de dispositifs d'accompagnement leur étant destinés reste limité. « Cela explique pourquoi ils ne déposent pas de signalements chez nous, tente-t-on chez Unia. Ils ne savent probablement même pas que nous existons. »

« Les anciens détenus ne savent probablement pas que nous existons »

Unia

RIEN N'A CHANGÉ ?

À Bruxelles pourtant, la situation a quelque peu évolué ces dernières années en ce qui concerne l'accompagnement socioprofessionnel de ce public vers l'emploi ou la formation. Jusqu'à il y a peu, on peinait à identifier autre

chose que les asbl « Après » et « Groep INTRO » comme structures actives dans le domaine et collaborant donc avec Actiris, le service régional de l'emploi. Depuis 2017, leur nombre est toutefois passé de deux à cinq. Outre l'asbl « Après » et Groep INTRO, soutenus depuis 2009, les nouveaux venus ont pour nom Dispositif relais, Casablanca et JES. « L'augmentation du nombre de partenaires est un signe marquant de la volonté d'offrir à chacun sa place dans la société et cela passe bien souvent par l'accès à l'emploi », explique-t-on du côté du cabinet de Didier Gotsuin (DéFI), le ministre bruxellois de l'Emploi.

Pour soutenir leur activité, les cinq associations ont répondu à un appel à projets « publics spécifiques » doté de 2.193.601 euros. Il était censé favoriser l'insertion sur le marché du travail de chercheurs d'emploi confrontés à une problématique spécifique. Parmi ces « publics spécifiques », on retrouve notamment « les chercheurs d'emploi détenus, ex-détenus ou analphabètes ». Sur les plus de deux millions d'euros de l'appel à projets, 760.144 euros ont été octroyés aux cinq opérateurs censés les accompagner. Ce qui ne sera pas de trop : visiblement, les « écueils » à l'insertion socioprofessionnelle des (ex-)détenus, comme l'influence du casier judiciaire, la discrimination à l'embauche ou les problèmes d'entrée en formation, ne semblent pas vraiment avoir évolué ces dernières années, même si le cabinet Gosuin souligne que le gouvernement bruxellois a fait passer le 16 novembre 2017 une ordonnance visant à lutter contre les discriminations en matière d'emploi. « Rien n'a vraiment changé », explique à ce propos Stefan Cristel, conseiller emploi à l'asbl « Après ». Un constat qui, pour d'autres, serait

toutefois à nuancer. Sans remettre en cause les problèmes constatés, Tahar Elhamedaoui, directeur de Dispositif relais, note « que de plus en plus d'employeurs sont sensibilisés. Il n'y a plus vraiment d'excuse ».

Au total, 488 parcours d'insertion sont prévus pour l'ensemble des cinq structures. Une évaluation intermédiaire de la mesure devrait être réalisée.

« Il n'y a pas, pour l'heure, de politique structurée pour la réinsertion des détenus. »

Tahar Elhamedaoui,

directeur du Dispositif relais

UN MANQUE DE COORDINATION ?

Un autre problème pourrait être venu freiner l'insertion des (ex-)détenus. L'arrivée de nouveaux opérateurs dans ce – tout – petit « marché » semble avoir créé quelques tensions. Si Actiris affirme ne pas ressentir de concurrence entre les opérateurs, du côté de ceux-ci cela semble moins clair. Et pour cause : pour être dans les « clous » de l'appel à projets, chacun d'entre eux doit entamer un certain nombre d'accompagnements de son public cible. Un public parfois volatil et qui papillonne d'une structure à l'autre. Problème : une seule de celles-ci pourra l'inscrire dans le système d'Actiris et donc l'accrocher à son tableau de chasse en tant

qu'accompagnement entamé... Cette question est vitale : si les structures ne rencontrent pas les objectifs prévus à ce niveau, leur subvention peut être revue ou supprimée... « Ce qui est clair, c'est que nous n'avons plus le monopole, admet Olivier Gelin, conseiller emploi pour l'asbl « Après ». Nous ne savons pas si les autres structures ont l'intention de grandir, mais nous pourrions nous retrouver dans une situation où nous perdions de l'effectif. »

Dans ce contexte, chaque opérateur vend son offre spécifique. Dispositif relais joue sur son approche « holistique » – aide juridique, administrative, logement, formation, emploi. « Après » table sur sa longue expérience et son approche psychosociale. Casablanca vante quant à elle la mise à l'emploi – pour trois mois en tant que volontaire/bénévole – « le lendemain de la libération » de l'ex-détenu au sein de ses chantiers d'insertion dans le bâtiment. Voilà qui pose la question de la coordination de ces différentes initiatives. « Ce qu'il faut envisager, c'est comment on fonctionne ensemble. Chacun bosse dans son coin pour l'instant », souligne Stefan Cristel. Or, à l'heure actuelle, Actiris ne prévoit pas de coordonner les cinq opérateurs... Un constat qui fait écho à ce qu'affirme Tahar Elhamedaoui quand il parle de la politique de réinsertion des détenus et qu'il « vend » l'approche holistique de Dispositif relais : « Il n'y a pas, pour l'heure, de politique structurée pour la réinsertion des détenus. »

EN SAVOIR +

« Prison : vers une transition réussie? », Alter Échos, 3 avril 2017, Pierre Jassogne.